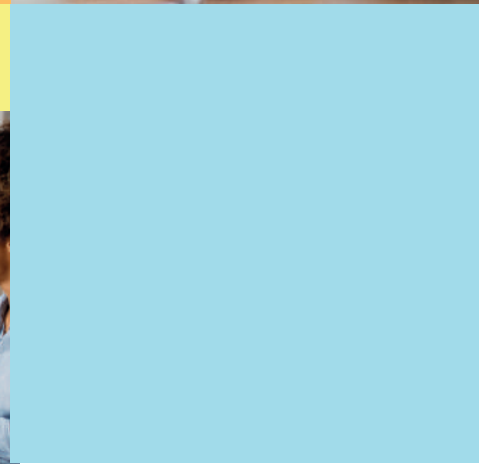


Guide des adhérents





*Pierre-Yves FARRUGIA,
Président de la CPTS La Rochelle*

Chères adhérentes, chers adhérents, bienvenue à la CPTS La Rochelle !

Depuis sa création en juin 2021, la CPTS La Rochelle grandit grâce à vous et je vous en remercie ! Avec les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, nous le répétons sans cesse : notre association est un véritable incubateur de projets. Notre équipe opérationnelle les coordonne aux côtés des référents et membres des groupes de travail mais ce sont vos constats, réflexions, partages d'expériences et idées qui nous permettent d'avancer pleinement.

Pluriprofessionnalité, exercice coordonné, la CPTS La Rochelle a cette force de réunir les acteurs de santé du médical et du médico-social pour répondre aux problématiques que vous rencontrez sur le terrain et qui perturbent l'accès aux soins de la population.

Ce guide de l'adhérent a été élaboré pour vous permettre de découvrir l'identité de la CPTS La Rochelle, son fonctionnement et son cœur d'action.

Vous aurez, de plus, toutes les informations nécessaires à connaître pour vous impliquer en tant qu'adhérent.

Ensemble, nous mutualisons les forces pour, chaque jour, améliorer la coordination et l'accès aux soins des rochelais.

Merci de votre engagement à nos côtés, à leurs côtés !

1-2 La CPTS La Rochelle

3 Le projet de santé de la CPTS La Rochelle

4 Comment fonctionnent les groupes de travail ?

5-6 Comment sont composés les groupes de travail ?

7 Comment participer à un groupe de travail ?

8 Proposer un projet de santé

9 Vous informer : les outils de communication dédiés aux adhérents

10 L'équipe de la CPTS La Rochelle

CPTS La Rochelle
1 rue Alphonse de Saintonge
17000 La Rochelle

Nous contacter :

Portable : 07.66.02.08.30

Email : contact@cptslarochelle.fr

Accéder à :

[Espace dédié aux adhérents](#)

[Site Internet grand public](#)

[Page LinkedIn](#)

Une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (CPTS) regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser à leur initiative pour répondre à des problématiques communes :

- Améliorer l'**accès à un médecin traitant**
- Faciliter les prises en charge des **soins non programmés** par les professionnels de ville
- Faciliter les **parcours de soins**
- Mettre en place des **actions de prévention**
- Améliorer les **pratiques professionnelles** et les **conditions d'exercice**
- Gérer les **crises sanitaires**

Une CPTS est composée de professionnels de santé assurant **des soins de premier ou de deuxième recours et d'acteurs sociaux et médico-sociaux**.



La CPTS La Rochelle a été créée en 2021 et elle se concentre sur la commune de La Rochelle exclusivement.

Les CPTS Aunis Nord, Aunis Sud et de l'île de Ré couvrent le reste du territoire. Ensemble, nous développons de nombreux projets en commun, notamment en ce qui concerne les projets avec le Centre Hospitalier de La Rochelle. Nous formons ainsi un ensemble cohérent sur le nord de la Charente-Maritime.



Documents officiels à télécharger :

[Statuts](#)

[Lettre d'intention](#)

[Règlement intérieur](#)

Les professionnels de santé pouvant être adhérents à la CPTS La Rochelle :

- Médecins généralistes
- Pharmaciens
- Infirmiers
- Chirurgiens-dentistes
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Sages-femmes
- Orthophonistes
- Orthoptistes
- Diététiciens
- Psychomotriciens
- Pédicures-podologues
- Psychologues
- Médecins spécialistes
- Ergothérapeutes
- Ambulanciers
- et tous les professionnels en lien avec la santé sur le territoire rochelais...



234 adhérents

(Mars 2024)

Tous les membres peuvent assister à l'Assemblée Générale, disposent d'un droit de vote (exceptés les membres institutionnels et les membres d'honneur) et peuvent prétendre à un siège dans les organes de gouvernance.

Les membres adhérents personnes physiques

Ont la qualité de membres "adhérents personnes physiques", les professionnels de santé, personnes physiques, dont le lieu d'exercice professionnel est situé sur la commune de La Rochelle, à jour de leur cotisation annuelle. Un membre "adhérent personne physique" devra justifier de son appartenance à un ordre.

Un praticien personne physique cessant son activité professionnelle conservera de droit sa qualité de membre jusqu'à la fin de l'année de cessation de son activité ou jusqu'à l'expiration de son mandat au Conseil d'Administration. Il pourra continuer à être membre de l'association durant 3 années suivant sa cessation d'activité à condition de conserver son inscription au tableau de l'Ordre des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, des infirmiers, des pédicures-podologues ou des masseurs-kinésithérapeutes.

Collège A

Collège B

Collège C

Les membres adhérents personnes morales

Ont la qualité de membres "adhérents personnes morales", les personnes morales représentant des professionnels de santé, de droit privé ou public, dont le lieu d'exercice est situé sur la commune de La Rochelle et ses villes limitrophes, à jour de leur cotisation annuelle.

Membres partenaires de santé

Ont la qualité de membres "partenaires de santé", les personnes physiques professionnelles dont la profession est réglementée par le code de la santé publique sans être soumis à un ordre et dont le lieu d'exercice est situé sur la commune de La Rochelle, à jour de leur cotisation annuelle. Ces membres devront formuler une demande d'adhésion au Bureau. Le Bureau présentera librement ces demandes au Conseil d'Administration qui sera en charge de les approuver.

Membres sociaux

Ont la qualité de membres "sociaux" les personnes morales, de droit privé ou public, du secteur sanitaire, médico-social, ou social, ou les réseaux de santé, dont le lieu d'exercice est situé sur la commune de La Rochelle et ses villes limitrophes, à jour de leur cotisation annuelle. Les membres sociaux contribuent également à la réalisation de l'objet de l'Association à travers le versement régulier de fonds supplémentaires autres que leur cotisation.

Collège D

Membres institutionnels

Ont la qualité de membres "institutionnels", les personnes morales, privées ou publiques, au cœur des enjeux médicaux et paramédicaux du territoire de l'association.

Membres d'honneur

Ont la qualité de membres "d'honneur", les personnes physiques, morales ou leurs représentants et notamment les représentants d'association, qui par l'importance déterminante de leur engagement dans la mise en place du développement, du rayonnement et plus généralement par leur contribution à la notoriété de l'association CPTS La Rochelle, ont contribué à la mission de celle-ci. Des membres d'honneur pourront être nommés en raison de leur notoriété et leur soutien apporté au rayonnement des activités de l'association. Ils sont nommés après un vote à la majorité des deux tiers des membres présents en Assemblée Générale sur proposition des membres du Conseil d'Administration de l'association. Ils peuvent assister à l'Assemblée Générale sans droit de vote et peuvent être consultés par les organes de gouvernance.

Collège E

Le projet de santé

Pour rappel, les CPTS sont des associations conçues autour d'un **projet de santé** développé par les **professionnels de santé du territoire, validé et financé par l'Assurance Maladie**.

La CPTS La Rochelle a déterminé un code couleur pour les 6 missions-socles :

Mission 1

Favoriser l'amélioration de l'accès aux soins

Projet n°1

Accès à un médecin traitant

Elaboration d'un dispositif d'accompagnement des patients en recherche d'un médecin traitant

Projet n°2

Améliorer la prise en charge des patients

Mise en place d'un transport intra-muros

Projet n°3

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

Fonctionnement dispositif Service d'Accès aux soins (SAS)

Déploiement du protocole "cystite" sur le territoire

Projet n°4 :

Lien ville-hôpital

Réflexion sur une organisation ville-hôpital pour réduire l'impact de la pénurie de médicaments dans l'accès aux soins des patients

Mission 2

Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient

Projet n°1

Amélioration de la communication pharmaciens-infirmiers autour de la prescription médicale

Projet n°2

Améliorer l'interconnaissance des professionnels ressources en santé mentale

Projet n°3

Améliorer le fléchage des parcours patients en santé mentale (par pathologie)

Projet n°4

Organiser une soirée pluriprofessionnelle sur les pathologies bucco-dentaires

Projet n°5

Favoriser le déploiement du DMP (Dossier Médical Partagé) auprès des professionnels de santé

Projet n°6

Identifier les professionnels ressources pour les troubles du comportement alimentaire (TCA)

Mission 3

Développer des actions territoriales de prévention

Projet n°1

Améliorer la prise en charge des TCA

Former les professionnels de santé du territoire aux troubles du comportement alimentaire (TCA)

Projet n°2

Dépistage des cancers

Améliorer l'accès à une consultation gynécologique pour la réalisation d'un frottis cervico-utérin

Prévention autour du dépistage du cancer du col de l'utérus

Projet n°3

Sport et santé : pathologies cardiovasculaires et métaboliques

Prescription d'une Activité Physique Adaptée

Mission 4

Gérer des crises sanitaires graves

Projet n°1

Création d'un plan de gestion des crises sanitaires graves

Mission 5

Développer la qualité et la pertinence des soins

Projet n°1

Améliorer les bonnes pratiques de prescriptions pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes

Projet n°2

Urgences et vertiges

Informar les professionnels de santé de la conduite à tenir en face d'un patient vertigineux.

Notion d'urgence.

Mission 6

Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Projet n°1

Favoriser la formation des professionnels de santé du territoire

Organisation et prise en charge de formations des gestes et soins d'urgence

Organisation et prise en charge de formations des premiers secours en santé mentale

Projet n°2

Informar les médecins généralistes des ruptures médicamenteuses en pharmacie

Envoi d'un mail mensuel aux médecins généralistes adhérents

Comment fonctionnent les groupes de travail ?

Quel est le rôle des groupes de travail ?

Chaque projet de la CPTS La Rochelle est porté par un **groupe de travail pluridisciplinaire**.

Son rôle est de mettre œuvre des actions pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de santé. Le groupe de travail sera notamment guidé par l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)** qui fixe les indicateurs à privilégier et les critères d'obtention des subventions validés par l'Assurance Maladie.

Les groupes de travail développent et mettent en œuvre les projets.



Le travail du groupe est rythmé par des réunions fixées selon les disponibilités des membres et permettant la bonne mise en œuvre et le suivi des projets.

Ces réunions sont notamment l'occasion d'échanger, de valider les démarches, de déterminer les prochaines étapes et de fixer de nouvelles tâches aux membres du groupe.

Quel budget pour le groupe de travail ?

L'**ACI** fixe l'enveloppe annuelle des 6 missions. A partir de celle-ci, un budget est déterminé pour chaque groupe de travail afin de mener à bien leurs projets.

Le **Conseil d'Administration** ou le **Bureau** nomme un référent pour chaque groupe de travail. En concertation avec le **trésorier**, le **référent** veille au bon emploi de l'enveloppe budgétaire dédiée.



Comment sont composés les groupes de travail ?

Composition des groupes de travail

Les groupes de travail se composent d'**équipes pluridisciplinaires de personnes volontaires** ayant un lien avec le projet donné et/ou un intérêt pour celui-ci.

Un groupe de travail sera piloté par **un ou plusieurs référents**, eux-mêmes accompagnés de la **coordinatrice** ou d'une **chargée de mission** de la CPTS La Rochelle.

Tout adhérent de la CPTS La Rochelle peut également rejoindre le projet et renforcer les équipes en tant que membre actif du groupe du travail.

Le ou les référents du groupe du travail ont la possibilité d'inviter d'autres entités, partenaires, experts du sujet externes à l'association afin de collaborer sur le projet.

La **coordinatrice et les chargées de mission** de la CPTS La Rochelle accompagnent chaque groupe de travail dans l'organisation des projets, veillent au bon déroulement de ceux-ci et rapportent les avancées du groupe de travail aux membres du Bureau. Elles mettent en route les groupes de travail et accompagnent les membres au quotidien dans leurs démarches et dans le développement des différentes actions.

Au quotidien, leur rôle est de :

- Accompagner les référents au quotidien sur la coordination et l'organisation du groupe de travail
- Co-animer, aux côtés du ou des référents, les réunions du groupe de travail et rédiger les comptes-rendus
- Mener à bien le projet dans le respect du calendrier et des ACI



Les membres du Bureau et la **coordinatrice** se réunissent au minimum une fois par mois pour réaliser un point d'avancement sur l'ensemble des projets et actions portés par la CPTS La Rochelle.

Comment sont composés les groupes de travail ?



Le référent

Sur la base du volontariat, le **référent** décide de porter et de représenter un des projets de la CPTS La Rochelle. **Etant garant de l'avancement de celui-ci, il s'implique et se rend disponible.**

En binôme avec la coordinatrice ou la chargée de mission, il est en charge de :

- Constituer et mobiliser le groupe de travail
- Co-animer et modérer les réunions du groupe de travail
- Suivre le calendrier et le budget du projet dont il est le référent
- Garder l'œil sur les objectifs et les indicateurs
- Informer le Conseil d'Administration de la CPTS La Rochelle des activités de son groupe de travail
- Représenter la CPTS La Rochelle et le projet porté à l'extérieur de la CPTS La Rochelle
- Etre force de proposition et valider les orientations du groupe de travail

Le membre actif

Le **membre actif** s'est **porté volontaire** pour rejoindre un groupe de travail dans lequel il souhaite s'impliquer et donner de son temps.

Il participe de **manière constante** à tout ou partie des réunions organisées par le groupe de travail suivant les actions qu'il souhaite soutenir.

Le membre actif est force de proposition et s'implique sur les actions du groupe de travail. Il assume les tâches sur lesquelles il s'engage pour faire avancer le groupe de travail et informe les référents, les membres du groupe de travail, la coordinatrice ou la chargée de mission des actions qu'il entreprend.

Le membre actif est libre de se retirer du groupe de travail lorsqu'il le souhaite en avertissant le ou les référents.



Comment participer à un groupe de travail ?

Participer c'est contribuer à l'amélioration de la coordination et de l'accès aux soins sur La Rochelle !

Pourquoi intégrer un groupe de travail ?

- Rencontrer les professionnels de santé de votre territoire
- Participer à un projet pluriprofessionnel et commun sur les enjeux de santé
- Améliorer le quotidien des professionnels de santé et des patients rochelais
- Faire part de votre expertise, de vos problématiques
- Partager votre expérience terrain
- Représenter votre profession

Comment participer ?

Les **adhérents de la CPTS La Rochelle** peuvent demander à participer à tous les groupes de travail.

Le ou les référents valident ou non la candidature en fonction du nombre de membres, de leur professions et des besoins du projet.



La demande se fait auprès d'Elodie ZAMBONI, coordinatrice :
elodie.zamboni@cptslarochelle.fr

Les membres d'un groupe de travail sont volontaires et s'engagent à porter le projet et à participer activement aux actions.

Quels sont mes engagements en tant que membre ?

Le référent ou le membre actif s'engage à :

- Participer activement au groupe de travail et à l'avancée du projet
- Répondre aux sollicitations du groupe
- Participer aux réunions et prévenir de son absence au moins 48h à l'avance
- Accepter ou proposer des tâches selon ses capacités et les besoins du groupe
- Respecter les décisions prises par la majorité du groupe de travail et s'y conformer
- Être bienveillant et agir dans l'intérêt du groupe de travail
- Se conformer à la politique générale de l'association dans un souci de cohérence des actions menées par les différents groupes de travail

Un membre pourra être invité à quitter le groupe de travail s'il ne remplit pas ses engagements.

Vous rencontrez des problématiques spécifiques dans votre exercice et/ou souhaitez mettre en place un projet ?

La CPTS La Rochelle, incubateur de projets à vos côtés

En tant qu'adhérent, il vous est possible de proposer un projet de santé médical ou paramédical. Pour cela, il vous suffit de remplir une **fiche projet** résumant de manière précise votre projet (téléchargeable ci-dessous).



Action n°

FICHE PROJET

[NOM DU PROJET]

Diagnostic territorial	
Objectif général	
Objectif spécifique	
Sous-action à mettre en œuvre	
Partenaires et acteurs impliqués	
Public bénéficiaire	
Coordinateur de l'action	
Mise en œuvre opérationnelle	
Calendrier prévisionnel	
Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi	
Indicateur d'impact	
Budget	

PDF



VOUS AVEZ DÉJÀ UNE IDÉE DE PROJET ?

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER UN PROJET MÉDICAL OU PARAMÉDICAL ?

Contactez Elodie ZAMBONI, coordinatrice : elodie.zamboni@cptslarochelle.fr

Vous informer : Les outils de communication dédiés aux adhérents

Espace Adhérents

Sur cet espace, vous retrouvez toutes les informations sur l'ensemble des projets en cours : points d'avancement, comptes-rendus, annuaires, ainsi qu'une rubrique Agenda et toutes les actualités de la CPTS La Rochelle.



[Accéder directement à l'espace professionnel](#)

Site Internet grand public

Le site Internet à destination du grand public est sorti le 15 septembre 2023. Les usagers peuvent y retrouver toutes les aides mises en place ainsi que l'ensemble de nos actualités et celles de nos partenaires. N'hésitez pas à en parler à votre patientèle.

Une seule adresse: www.cptslarochelle.fr !



Newsletter trimestrielle



La newsletter trimestrielle dresse un point global sur les projets en cours et actualités de la CPTS La Rochelle.

[Retrouver toutes les newsletters](#)



CPTS La Rochelle

Professionnels de santé œuvrant pour l'amélioration de la coordination et de l'accès aux soins des rochelais.

Santé publique - 370 abonnés - 2-10 employés

Sylvie et 77 autres relations suivent cette page

Envoyer un message

Suivi

Page LinkedIn

La CPTS La Rochelle est présente sur le réseau social LinkedIn. Pour vous abonner à notre page, cliquer sur le lien ci-dessous.



<https://www.linkedin.com/company/cpts-la-rochelle/>

Bureau et Conseil d'Administration



M. Pierre-Yves FARRUGIA
Masseur-kinésithérapeute
Président
Membre du Bureau



Dr Henri MORET
Médecin généraliste
Vice-Président
Membre du Bureau



Dr Thomas GUEREMY
Pharmacien d'officine
Secrétaire
Membre du Bureau



Dr Christophe BARBOU
Chirurgien-dentiste
Secrétaire adjoint
Membre du Bureau



Mme Cécile HERVIEU
Infirmière libérale
Trésorière
Membre du Bureau



Mme Sylvie CORSIN
Infirmière libérale
Trésorière adjointe
Membre du Bureau



Dr Nadia BARON
Médecin généraliste



**Mairie de
La Rochelle**



Centre Richelieu



DAC 17



Tremplin 17



**MSP
Villeneuve-Les-
Salines**

Equipe opérationnelle



Mme Elodie ZAMBONI
Coordinatrice



Mme Clémence MUSA
Chargée de mission
& de communication



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CPTS
La Rochelle

CPTS La Rochelle
1 rue Alphonse de Saintonge
17000 La Rochelle

Nous contacter :

Portable : 07.66.02.08.30

Email : contact@cptslarochelle.fr

Accéder à :

[Espace dédié aux adhérents](#)

[Site grand public](#)

[Page LinkedIn](#)